



## Comité syndical du PETR du Pays de l'Auxois Morvan

### procès verbal du Comité syndical du 22 janvier 2024

**Président :** Patrick MOLINOZ

**Secrétaire de séance :** Laurence PORTE

**Lieu de la réunion :** Venarey-Les Laumes

**Nombre de membres du Comité Syndical :** 47 titulaires (et 47 suppléants)

**Nombre de membres présents :** 27 (dont 25 votants)

**Date de convocation :** 16 janvier 2024

L'an deux mille vingt quatre le vingt-deux janvier à dix-sept heures, les Membres du Comité Syndical du PETR du Pays de l'Auxois Morvan, désignés par les Conseils Communautaires, légalement convoqués, se sont réunis salle Clemenceau à Venarey-Les Laumes, sous la présidence de Monsieur Patrick MOLINOZ.

**Membres présents :** Philippe LUCOTTE, Laurence PORTE, Colette RÉMOND, Dominique BOUISSON (Montbardois) ; Gérard VERDREAU, Michel ROIGNOT, Marc CHEVILLON, Paul ROBINAT, Pascal CHAUVENET (Ouche et Montagne) ; Patrick MOLINOZ, Marie-Christine LENOIR, Gilbert THOREY, GUY MONIN, Bernard FRANJOU (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Pierre POILLOT, Denis NEAULT, Eveline DELOINCE (Pays d'Arnay-Liernais) ; Maryse BOLLENGIER, Hervé LOUIS, Annick BAKRY, Jean-Paul QUESTÉ, Jean-Marie SIVRY (Saulieu) ; Jean-Michel PÉTRÉAU, Martine EAP-DUPIN, Jean-Marie VIRELY, Bernard CLERC, Patricia NORE RENOT (Terres d'Auxois).

**Membres excusés :** Alain BECARD, Yves BILBOT, Marc GALZENATI, Danièle MATHIOT, Maryse NADALIN, Aurélio RIBEIRO (Montbardois) ; Patrick SEGUIN, Arnault LEMAIRE, Thierry JEAN, Jean-Paul BOULÈRE (Ouche et Montagne) ; Florence DELARUE, Amandine MONARD, Jean-Marc RIGAUD, (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Graziella GUERRE, Patrick BLIGNY, Alain GUINIOT, Gérard BROUILLON (Pays d'Arnay-Liernais) ; Françoise GUERRIER, Eric LESNIEWSKA-CHOQUET (Saulieu) ; Catherine SADON, Eric BAULOT, Samuel GALAUD, Véronique ILLIG (Terres d'Auxois).

**PAYS AUXOIS MORVAN**



[www.auxois-morvan.fr](http://www.auxois-morvan.fr)



03 80 49 65 09



13 rue de l'hôtel de ville  
21350 Vitteaux

Le Comité syndical débute à 17h00.

Laurence PORTE est désignée Secrétaire de séance.

Il est procédé à l'appel des délégués. Le quorum étant réuni, Patrick MOLINOZ propose de débiter ce Comité syndical par l'adoption du procès verbal du précédent comité. Aucune observation n'étant faite, il est adopté à l'unanimité.

## **I. Informations/communications**

### 1) Intervention de la Cellule départementale d'accompagnement des agriculteurs fragilisés

Patrick MOLINOZ cède la parole à Elisa BAUDON, Chargée de mission agriculteurs fragilisés à la Direction Départementale des Territoires 21, et Maud DEKYNDT de la MSA, pour une présentation des actions mises en place afin de répondre au mal être des agriculteurs et qui s'intègrent pleinement aux réflexions engagées en ce domaine tant dans le cadre du Contrat local de Santé Auxois Morvan que du Projet Alimentaire Territorial.

Elisa BAUDON et Maud DEKYNDT présentent le dispositif « Faire face ensemble », porté en collaboration notamment avec la Préfecture de la Côte-d'Or, la Chambre d'Agriculture, la MSA et le Département de la Côte-d'Or et qui propose un accompagnement aux agriculteurs qui le souhaitent, pour rompre leur isolement, parler de leurs difficultés et accéder à des conseils personnalisés, et le « Réseau sentinelles » qui s'inscrit dans la stratégie nationale de prévention du mal-être afin de mieux repérer les actifs agricoles en difficulté, qu'il s'agisse d'exploitants ou de salariés.

Patrick MOLINOZ remercie les intervenantes et informe que les documents de présentation ainsi que les affiches de sensibilisation seront prochainement adressés aux délégués du PETR ainsi qu'aux communes du territoire.

### 2) Intervention de Monsieur Laurent BOURDEREAU, Directeur du MuséoParc Alésia

Patrick MOLINOZ cède la parole à Monsieur Laurent BOURDEREAU, Directeur du MuséoParc Alésia, et Monsieur Thomas PASCAL Directeur délégué, pour une présentation du projet d'établissement et de la stratégie pour les prochains mois et les prochaines années du MuséoParc Alésia.

Patrick MOLINOZ remercie les intervenants.

### 3) Bilan 2023 du Pays d'art et d'histoire de l'Auxois Morvan

Laurence PORTE, 1ère vice-Présidente présente un bilan des actions conduites en 2024 par le service du Pays d'art et d'histoire.

### 4) Candidature labellisation niveau 2 du Projet Alimentaire Territorial Auxois Morvan

Patrick MOLINOZ rappelle que le projet alimentaire territorial de l'Auxois Morvan a été reconnu PAT de niveau 1 « émergent » le 7 juin 2021 pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 6 juin 2024. Depuis cette première labellisation, plusieurs projets et actions, notamment dans les domaines de la restauration collective, de la transmission/reprise des exploitations agricoles, ou encore de la structuration de collectifs de producteurs locaux ont pu être engagés dans ce cadre sur le territoire de l'Auxois Morvan, en lien avec le PAT porté par le Conseil Départemental de la Côte-d'Or et celui de la Communauté de communes des Terres d'Auxois, et l'ensemble de nos partenaires. Une présentation de ces différentes actions menées vous a été faite à l'occasion du comité syndical en juin dernier.

Il importe de poursuivre le travail initié, le PAT offrant un cadre de travail et d'échanges indispensable pour permettre une réappropriation de notre alimentation et plus largement pour accélérer la transition agricole et alimentaire dans les territoires en fédérant l'ensemble des

acteurs, producteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités territoriales et des consommateurs. Pour pouvoir continuer à bénéficier de la labellisation PAT à l'issue de cette période, et le cas échéant pouvoir accéder à des financements spécifiques permettant d'accompagner les prochaines actions, il importe d'obtenir la reconnaissance de niveau 2 « PAT en action » à cette échéance. Le niveau 2 correspond aux projets dont le degré d'avancement permet la mise en œuvre d'actions opérationnelles, pilotées par une instance de gouvernance établie. C'est la raison pour laquelle il sera proposé de déposer une candidature à la labellisation niveau 2 (au plus tard le 7 février prochain) auprès des services de la DRAAF de Bourgogne Franche-Comté. Une délibération en ce sens est inscrite à l'ordre du jour de ce comité syndical.

Patrick MOLINOZ propose de passer à la suite de l'ordre du jour.

## II. Délibérations

### 1) n° 2024-01 relative au tableau des effectifs

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n° 84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Patrick MOLINOZ rappelle qu'il appartient au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services du PETR, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique paritaire. Considérant que la délibération doit préciser :

- le grade correspondant à l'emploi créé,
- le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, s'il s'agit d'un emploi de non titulaire créé en application des trois derniers alinéas de l'article 3 de la loi précitée, (besoins occasionnels ou saisonniers, emplois de contractuels dans les mêmes cas et conditions de durée que ceux applicables aux agents de l'Etat, emplois à temps non complet d'une durée hebdomadaire ne dépassant pas 17 heures 30, dans les communes ou groupements de communes de moins de 1 000 habitants).

Patrick MOLINOZ propose à l'assemblée d'adopter le tableau des emplois suivant :

<b>Grades Agents titulaires</b>	<b>Missions</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Effectifs</b>	<b>Etat</b>
Attaché principal	Directeur Général des Services	A	1	Pourvu à temps plein 35H
Rédacteur principal	Chargée de mission et animation programme LEADER	B	1	Pourvu à temps plein 35H
<b>TOTAL</b>			<b>2</b>	

<b>Sur grades Agents non titulaires</b>	<b>Missions</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Conditions d'emploi</b>	<b>Effectifs</b>	<b>Etat</b>
Attaché territorial	Chargée de mission « Projet Alimentaire Territorial »	A	CDD - grade des attachés territoriaux de la filière administrative	1	Pourvu à temps plein 35H
Attaché territorial	Chargé de mission développement	A	CDD - grade des attachés territoriaux de la filière	1	Pourvu à temps plein 35H

	des usages du numérique		administrative		
Attaché de conservation du patrimoine	Animatrice Pays d'art et d'histoire	A	CDI- grade des attachés de conservation du patrimoine	1	Pourvu à temps partiel 35H à 80%
Attaché de conservation du patrimoine	Animatrice adjointe Pays d'art et d'histoire	A	CDD - grade des attachés de conservation du patrimoine	1	Pourvu à temps plein 35H
Attaché territorial	Gestionnaire Pays et Leader	A	CDD - grade des attachés territoriaux de la filière administrative	1	Pourvu à temps plein 35H
Attaché territorial	Chargé(e) de mission Santé	A	CDD - grade des attachés territoriaux de la filière administrative	1	A pourvoir
<b>TOTAL</b>				<b>6</b>	

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par**

**Pour : 25**  
**Contre :**  
**Abstentions :**

- 1) Adopte le tableau des emplois ainsi proposé ;
- 2) Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget principal, chapitre 012, charges de personnel.

## **2) n° 2024-02 portant modifications relatives à l'utilisation du Compte Épargne Temps (CET)**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;  
Vu le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 modifié relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale ;  
Vu le décret n°2010-531 du 20 mai 2010 modifiant certaines dispositions relatives au compte épargne-temps dans la Fonction Publique Territoriale (J.O. du 22 mai 2010) ;  
Vu le décret n° 2018-1305 du 27 décembre 2018 relatif à la conservation des droits à congés acquis au titre d'un compte épargne-temps en cas de mobilité des agents dans la fonction publique ;  
Vu le décret n° 2020-287 du 20 mars 2020 relatif au bénéfice de plein droit des congés accumulés sur le compte épargne-temps par les agents publics ;  
Vu le décret n° 2020-723 du 12 juin 2020 portant dispositions temporaires en matière de compte-épargne temps dans la fonction publique territoriale pour faire face aux conséquences de l'état d'urgence sanitaire ;  
Vu l'arrêté du 28 novembre 2018 modifiant l'arrêté du 28 août 2009 pris pour l'application du décret n° 2002-634 du 29 avril 2002 modifié portant création du compte épargne-temps dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature (J.O. du 1<sup>er</sup> décembre 2018) sur la revalorisation de la monétisation du CET ;  
Vu l'arrêté du 24 novembre 2023 fixant les montants des jours indemnisés dans le cadre du compte épargne-temps ;  
Vu la circulaire ministérielle n° 10-007135-D du 31 mai 2010 relative à la réforme du compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale ;  
Vu la délibération du bureau du Pays Auxois Morvan n°2012-37 du 22 octobre 2012 instaurant la mise en place du Compte Épargne-temps ;

Vu la délibération n° 2021-21 du 23 juin 2021, actualisant les modalités d'utilisation du compte Épargne Temps ;

Patrick MOLINOZ propose d'actualiser les modalités d'indemnisation du compte épargne-temps pour les agents du PETR afin de tenir compte de l'évolution des textes en vigueur concernant la revalorisation des montants forfaitaires :

Suivant l'arrêté du 28 novembre 2023, les montants forfaitaires applicables pour une indemnisation des jours inscrits, au-delà du 15<sup>ème</sup> jour, sur un CET ou pour leur prise en compte au RAFP ont été revalorisés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Les montants sont fixés comme suit :

- Catégorie A et assimilé : 150 € au lieu de 135 €
- Catégorie B et assimilé : 100 € au lieu de 90 €
- Catégorie C et assimilé : 83 € au lieu de 75 €

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par**

**Pour : 25**  
**Contre :**  
**Abstentions :**

- 1) Valide l'actualisation des modalités d'indemnisation du compte épargne-temps pour les agents du PETR au regard de l'évolution des textes en vigueur.

### **3) n° 2024-03 relative à la candidature labellisation niveau 2 Projet Alimentaire Territorial Auxois Morvan**

Patrick MOLINOZ rappelle que les Projets alimentaires territoriaux, (PAT), tels que définis par l'article L.111-2-2 du code rural et de la pêche maritime, ont un rôle capital pour accélérer la transition agricole et alimentaire dans les territoires, en rapprochant les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs. Dans le cadre du dispositif mis en place pour soutenir le développement des PAT sur les territoires, le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire a revu, par instruction du gouvernement DGAL/SDPAL/2020-758 datée du 09 décembre 2020, la procédure de reconnaissance officielle des projets alimentaires territoriaux, en introduisant deux niveaux :

- niveau 1, pour des PAT émergents
- niveau 2, pour des PAT plus avancés, mettant en œuvre des actions opérationnelles

Cette reconnaissance officielle vise à valoriser les PAT et confère l'autorisation aux porteurs de projets d'utiliser la marque « Projet Alimentaire Territorial reconnu par le Ministère de l'Agriculture » régie par un règlement d'usage, ainsi qu'un logo associé.

Le projet alimentaire territorial de l'Auxois Morvan a été reconnu PAT de niveau 1 « émergent » le 7 juin 2021 pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 7 juin prochain. Pour pouvoir continuer à bénéficier de la labellisation PAT à l'issue de cette période, le projet devra avoir obtenu la reconnaissance de niveau 2 « PAT en action » à cette échéance. Le niveau 2 correspond aux projets dont le degré d'avancement permet la mise en œuvre d'actions opérationnelles, pilotées par une instance de gouvernance établie. Le bilan des actions conduites sur la période de la labellisation niveau 1 répond aux demandes du ministère et l'engagement des acteurs du territoire sur cette question alimentaire justifie la poursuite du PAT Auxois Morvan.

Patrick MOLINOZ précise qu'il s'agit de s'appuyer sur les démarches précédemment engagées pour poursuivre le PAT Auxois Morvan. Le PAT Auxois Morvan continuera à être pleinement en lien avec les initiatives portées par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté, le Conseil Départemental de la Côte-d'Or et les collectivités intéressées. Il sera élaboré en cohérence avec les contrats et programmes portés par le Pays Auxois Morvan, notamment le Contrat Local de Santé, le label « Territoire d'Industrie Auxois Morvan », le contrat « Territoires en action » et le programme LEADER.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par**

**Pour : 25**  
**Contre :**  
**Abstentions :**

- 1) Approuve le principe de la continuation du Projet Alimentaire de Territoire à l'échelle du périmètre du PETR Auxois Morvan ;
- 2) Autorise Monsieur le Président à signer les documents nécessaires à la candidature niveau 2 du Projet Alimentaire de Territoire Auxois Morvan en lien avec les contrats et politiques portés par le PETR ;
- 3) Autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions de l'Union Européenne (LEADER, FEADER), de l'Etat, du Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté, du Conseil Départemental de la Côte-d'Or et de tout autre financeur susceptibles d'accompagner le financement du Projet Alimentaire de Territoire Auxois Morvan.

#### **4) n° 2024-04 relative au remboursement des frais de déplacement des élus dans le cadre d'un mandat spécial**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-13 et L 5211-5, Vu le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n°91-573 du 19 juin 1991,

Vu le décret n° 2019-139 du 26 février 2019 modifiant le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 et arrêté du 26 février 2019 fixant les taux des indemnités kilométriques,

Vu la délibération n°2023-21 du 19 octobre 2023 relatif à l'actualisation de la prise en charge de certains frais de déplacements temporaires,

Patrick MOLINOZ rappelle que dans le cadre de l'exercice de leur mandat, les délégués du PETR, peuvent être appelés à effectuer, sous certaines conditions, des déplacements en France comme à l'étranger. Ces déplacements occasionnent des frais de transport et de séjour et à ce titre ils peuvent bénéficier d'une indemnisation sur les frais engagés. En dehors des déplacements dans le cadre de l'activité courante des élus, une délibération appelée « Mandat spécial » est nécessaire pour les frais de mission engagés puissent être remboursés. Pour obtenir le remboursement des dépenses engagées dans le cadre d'un déplacement ou d'une mission, l'intéressé doit agir au titre d'un mandat spécial.

La notion de mandat spécial exclut toutes les activités courantes de l'élu et doit correspondre à une opération déterminée de façon précise, quant à son projet (organisation d'une manifestation – festival, exposition, lancement d'une opération nouvelle etc.), et limitée dans sa durée. Le mandat spécial doit entraîner des déplacements inhabituels et indispensables. Par ailleurs, dans la mesure où il entraîne une dépense, le mandat spécial doit être conféré à l'élu par une délibération spécifique, cette délibération pouvant être postérieure à l'exécution de la mission en cas d'urgence dans les conditions définies par le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État.

Considérant que les missions des élus du comité syndical donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux qui peuvent leur être confiés par le comité syndical ;

Considérant que les frais ainsi exposés peuvent être remboursés forfaitairement dans la limite du montant des indemnités journalières allouées à cet effet aux fonctionnaires de l'État ;

Considérant que les dépenses de transport effectuées dans l'accomplissement de ces missions sont remboursées sur présentation d'un état de frais ;

Considérant que les autres dépenses liées à l'exercice d'un mandat spécial peuvent être remboursées par le PETR sur présentation d'un état de frais et après délibération du comité syndical ;

Il est proposé :

1° Pour la durée du mandat, de rembourser aux frais réels, sur présentation des pièces justificatives, les dépenses de transport et de séjour (déplacement, hébergement, restauration) des élus dans le cadre des mandats spéciaux qui leur ont été confiés. Les barèmes de remboursement, pour les missions en France métropolitaine sont les suivants :

Frais de mission :

	Taux de base	Grande villes et communes de la métropole du Grand Paris	Commune de Paris
Hébergement	90 €	120 €	140 €
Déjeuner	20 €	20 €	20 €
Dîner	20 €	20 €	20 €

Frais de déplacement :

Puissance fiscale du véhicule	Jusqu'à 2 000 km	De 2 001 km à 10 000 km	Après 10 000 km
5 CV et moins	0,32 €	0,40 €	0,23 €
6 Cv et 7 CV	0,41 €	0,51 €	0,30 €
8 Cv et plus	0,45 €	0,55 €	0,32 €

Sur présentation des justificatifs, des frais annexes pourront être présentés (péage, parking...) et seront remboursés au frais réels.

2° D'autoriser Monsieur le Président, à titre dérogatoire et en cas d'urgence avérée, à conférer un mandat spécial à un élu, sous réserve d'une approbation du comité syndical à la prochaine séance, si le déplacement doit avoir lieu avant la tenue du prochain comité syndical.

3° D'autoriser le Président à signer tout acte relatif au remboursement de frais des élus visés par la présente délibération.

4° D'imputer la dépense en résultant sur les crédits inscrits au budget principal du PETR du Pays Auxois Morvan au chapitre 65.

5° En cas de déplacement hors de la France métropolitaine, la délibération donnant mandat spécial aux élus concernés précisera les indemnités forfaitaires qui seront accordées.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par****Pour : 25****Contre :****Abstentions :**

- 1) Autorise le remboursement, aux frais réels, des frais de déplacement aux élus dans le cadre des mandats spéciaux qui leur ont été donnés ;
- 2) Autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce remboursement ;
- 3) Inscrit la dépense au chapitre 65

**5) n° 2024-05 donnant mandat spécial à Laurence PORTE pour la représentation du PETR aux États généraux des Pôles Territoriaux et des Pays 2024**

Vu la délibération n°2024-04 du 22 janvier 2024, instaurant le remboursement des frais de déplacement des élus dans le cadre d'un mandat spécial ;

Patrick MOLINOZ indique que les États généraux des Pôles Territoriaux et des Pays 2024 se tiendront les 1<sup>er</sup> et 2 février prochains à La Rochelle. Organisés par l'Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays (ANPP) en partenariat avec la Banque des Territoires, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Charente-Maritime, La Rochelle Agglo et la ville de La Rochelle, ces états généraux réunissent tous les 2 ans les PETR et Pays (techniciens et élus) de l'ensemble de la France et sont l'occasion d'échanger et de partager des expériences et problématiques communes.

L'ANPP - Territoires de projet, créée en 1997, est une association loi 1901, dont l'objet est d'appuyer l'expression et la bonne pratique des Pays/PETR, des GAL et de leurs Conseils de développement. À ce titre, l'association assure une triple mission de représentation auprès des pouvoirs publics et acteurs privés, d'animation du réseau et d'accompagnement de ses adhérents en proposant une veille proactive de l'actualité territoriale, sous forme d'informations quotidiennes. Le PETR est adhérent depuis plus de quinze ans.

Pour cette édition 2024, il est proposé que Madame Laurence PORTE participe à ce déplacement en sa qualité de 1ère Vice-Présidente afin de représenter le PETR du Pays Auxois Morvan.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par**

**Pour : 25**  
**Contre :**  
**Abstentions :**

- 1) Donne mandat spécial à Madame Laurence PORTE, 1ère Vice-Présidente du Pays Auxois Morvan, pour représenter le PETR à l'occasion des États généraux des Pôles Territoriaux et des Pays qui se tiendront à La Rochelle les 1<sup>er</sup> et 2 février prochains ;
- 2) Précise que les frais inhérents à cette mission seront remboursés à Madame Laurence PORTE sur la base d'un état de frais auquel l'élue joindra les factures acquittées et précisant notamment son identité, son itinéraire, ainsi que les dates de départ et de retour ;
- 3) Autorise Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette demande.

**6) n° 2024-06 relative à la Programmation 2024 « Territoires en Action »**

Patrick MOLINOZ rappelle que le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté a lancé en 2022 sa nouvelle politique contractuelle à destination des territoires de projets : « Territoires en Action ». En février 2022, le Pays Auxois Morvan s'est positionné afin de bénéficier de cet accompagnement pour le territoire. Sur la base d'un principe de différenciation territoriale et de prise en compte de l'indice de fragilité de l'INSEE, une enveloppe de 2 467 714 € a été attribuée au Pays Auxois Morvan.

Par la délibération n°2023-05 du 9 mars 2023, le Comité syndical a validé la candidature du Pays Auxois Morvan pour le programme « Territoires en Action », ainsi que la répartition de la maquette financière par axes d'intervention. Afin de rendre opérationnel ce programme, il convient, chaque année, de présenter la programmation prévisionnelle de ce contrat. Durant l'année 2023, **13 projets éligibles ont été (pré)-identifiés**. Certains sont en cours de maturation, d'autres déjà en cours d'accompagnement par l'équipe du Pays.

**Axe 1 : Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique**

Nom du porteur	Projet	Subvention prévisionnelle
<b>Communauté de communes des Terres d'Auxois</b>		
Commune d'Époisses	Aménagement de la place du champ de foire	80 000,00 €
<b>Communauté de communes Ouche et Montagne</b>		
Commune de Fleurey-sur-Ouche	Aménagement qualitatif de la grande rue	80 000,00 €
Commune de Mâlain	Aménagement qualitatif de la grande rue	80 000,00 €
<b>Communauté de communes du Pays d'Alésia et de la Seine</b>		
Commune de Pouillenay	Aménagement de la grande rue et de l'espace public	80 000,00 €
Commune de Bussy-le-Grand	Aménagement qualitatif de la rue principale	80 000,00 €
<b>Communauté de communes du Montbardois</b>		
Commune de Montbard	Re-végétalisation de la cour d'école	80 000,00 €



**Axe 2 : Conforter l'attractivité par le développement de l'offre de services à la population**

Nom du porteur	Projet	Subvention prévisionnelle
<b>Communauté de communes des Terres d'Auxois</b>		
SESAM	Maison de l'eau et de la biodiversité	169 527,00 €
CC Terres d'Auxois	Réhabilitation de l'ancien tribunal pour y mettre l'école de musique	200 000,00 €
Commune de Missery	Création d'un multi-services	200 000,00 €
CC Terres d'Auxois	Réhabilitation et extension de la restauration scolaire à Précy-sous-Thil	90 000,00 €
<b>Communauté de communes Ouche et Montagne</b>		
Commune de Somberton	Réhabilitation de la maison du Pourpris pour créer un tiers-lieux culturel	100 000,00 €
<b>Communauté de communes du Pays d'Alésia et de la Seine</b>		
Commune d'Alise Sainte Reine	Réhabilitation de la maison Jouard	200 000,00 €
<b>Communauté de communes de Saulieu</b>		
Commune de Saulieu	Création d'un Tiers lieux culturel à l'espace Sallier	200 000,00 €

Compte tenu de la répartition de la maquette financière décidée lors du comité syndical du 9 mars 2023, la maquette financière se répartit, à ce jour, comme suit :

	Montant maquette financière	Subventions prévisionnelle	Reste à programmer
Axe 1 : Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique	750 000,00 €	480 000,00 €	270 000,00 €
Axe 2 : Conforter l'attractivité par le développement de l'offre de services à la population	1 233 857,00 €	1 159 527,00 €	74 330,00 €
Axe 3 : Faciliter l'accès à la santé pour tous	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €
Axe 4 : Favoriser les mobilités du quotidien	87 085,60 €	0,00 €	87 085,60 €
Axe 5 (proposé par le territoire) : Patrimoine, Tourisme	100 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €
Enveloppe non affectée	246 771,40 €		246 771,40 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 467 714,00 €</b>	<b>1 639 527,00 €</b>	<b>828 187,00 €</b>

Patrick MOLINOZ rappelle également que la répartition financière par axe d'intervention est fixe, jusqu'en 2026 et que les premiers dossiers seront programmés début 2024. La date limite de dépôt des demandes de subvention est fixée au **31 décembre 2025**. Un avenant au contrat pourra être envisagé en 2026, à l'issue du renouvellement des exécutifs municipaux et communautaires. Les dossiers qui seront présentés lors de cette 2ème phase devront être déposés sur la plateforme avant le **31 août 2028**. Cet avenant pourra potentiellement porter sur la mise à jour des fiches par axe d'intervention et la mise à jour de la maquette financière. Enfin, il est à noter que **le dépôt des dossiers se fait « au fil de l'eau » et que le tableau de programmation peut être modifié**, tant pour enlever des projets que pour en rajouter.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par**

**Pour : 25**  
**Contre :**  
**Abstentions :**

1) Valide le tableau de programmation proposé

## **7) n° 2024-07 relative au Débat d'Orientations Budgétaires pour 2024**

Patrick MOLINOZ indique qu'une première partie présentera les modalités de l'accompagnement financier des collectivités de l'Auxois Morvan grâce aux programmes portés par le Pays, directement au travers du Contrat de territoire (programme « Territoires en Actions » issu de la politique territoriale de la Région Bourgogne Franche-Comté) et du programme LEADER, et indirectement avec la mise en œuvre sur le territoire du FEDER Rural (I.)

Une deuxième partie présentera les différentes actions proposées par le Pays pour la mise en œuvre du projet de territoire tendant à affirmer l'identité de l'Auxois Morvan et à soutenir et renforcer son attractivité (II.). Ces actions s'inscriront dans le cadre des trois axes principaux qui constitue ce projet de territoire :

- Axe 1 : Accompagner les transitions écologiques et numériques en Auxois Morvan,
- Axe 2 : Valoriser l'identité rurale innovante de l'Auxois Morvan, notamment en renforçant l'attractivité touristique et résidentielle,
- Axe 3 : Renforcer de l'accès aux soins et soutenir les actions de prévention dans le domaine de la santé.

Enfin, une troisième partie présentera les données comptables et budgétaires et les perspectives de participation pour 2024 (III.).

### **I. Accompagner les collectivités du territoire pour le maintien et le développement de services au public de qualité**

Depuis 2018, en accompagnant les collectivités, communes et communautés de communes, pour le maintien et le développement des services aux habitants, de l'économie, du tourisme et de la culture, le PETR a démontré sa capacité à mobiliser les crédits dédiés de la Région, de l'Europe et de l'Etat. Pour la période 2018-2022, ce sont ainsi **près de 6 millions d'euros qui ont permis la réalisation de plusieurs dizaines de projets au cours des précédentes contractualisations**. Les principaux programmes et contrats permettant de mobiliser ces fonds essentiels au développement du territoire sont arrivés à échéance en 2022.

L'année 2023 a été consacrée à la **contractualisation de nouveaux dispositifs régionaux : le Contrat « Territoires en Action », le FEDER Rural et le Programme LEADER 2023-2027**, ainsi qu'à la mise en œuvre opérationnelle de ces programmes. **Plus de 4,3 M d'€ sont alloués directement au territoire pour la période 2023-2026**.

Qu'il s'agisse du programme LEADER ou du Contrat de Territoire, des temps d'échanges et de rencontres ont lieu chaque année avec les Communautés de communes et les communes afin d'identifier les projets susceptibles d'être accompagnés au niveau du PETR. **Ces échanges réguliers avec les communautés de communes porteuses des Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) seront poursuivis en 2024 et chaque année afin de suivre au plus près les besoins exprimés**.

Plus généralement, **il est rappelé que les services du Pays se tiennent également à la disposition des collectivités du territoire pour apporter leur expertise et leur accompagnement technique**. Ainsi, pour l'année 2023, ce sont **près de 40 porteurs de projets et près de 50 projets** qui ont été accompagnés par les services du Pays, notamment afin d'optimiser la mobilisation des crédits publics.

L'année 2024 sera consacrée au **déploiement de la stratégie de territoire définie lors des contractualisations, à savoir le renforcement de l'attractivité de l'Auxois Morvan et l'accompagnement des transitions, à l'accompagnement des porteurs de projets et à la programmation des premiers dossiers** sur les 3 contrats. A noter également que la renégociation en cours du **Contrat Local de Santé** permettra notamment de travailler sur la question de la **démographie médicale** et de **l'accompagnement des professionnels de santé**.

## « Territoires en Action » (Contrat de territoire) :

Une enveloppe de **2 467 714 €** a été allouée par la Région Bourgogne-Franche-Comté pour la mise en œuvre de la stratégie territoriale dans le cadre du contrat « Territoires en Action ». La convention a été signée le 28 novembre 2023.

Durant l'année 2023, **13 projets éligibles ont été (pré)-identifiés**. Certains sont en cours de maturation, d'autres déjà en cours d'accompagnement par l'équipe du Pays.

### **Axe 1 : Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique**

Nom du porteur	Projet	Subvention prévisionnelle
<b>Communauté de communes des Terres d'Auxois</b>		
Commune d'Epoisses	Aménagement de la place du champ de foire	80 000,00 €
<b>Communauté de communes Ouche et Montagne</b>		
Commune de Fleurey-sur-Ouche	Aménagement qualitatif de la grande rue	80 000,00 €
Commune de Mâlain	Aménagement qualitatif de la grande rue	80 000,00 €
<b>Communauté de communes du Pays d'Alésia et de la Seine</b>		
Commune de Pouillenay	Aménagement de la grande rue et de l'espace public	80 000,00 €
Commune de Bussy-le-Grand	Aménagement qualitatif de la rue principale	80 000,00 €
<b>Communauté de communes du Montbardois</b>		
Commune de Montbard	Re-végétalisation de la cour d'école	80 000,00 €

### **Axe 2 : Conforter l'attractivité par le développement de l'offre de services à la population**

Nom du porteur	Projet	Subvention prévisionnelle
<b>Communauté de communes des Terres d'Auxois</b>		
SESAM	Maison de l'eau et de la biodiversité	169 527,00 €
CC Terres d'Auxois	Réhabilitation de l'ancien tribunal pour y mettre l'école de musique	200 000,00 €
Commune de Missery	Création d'un multi-services	200 000,00 €
CC Terres d'Auxois	Réhabilitation et extension de la restauration scolaire à Précý-sous-Thil	90 000,00 €
<b>Communauté de communes Ouche et Montagne</b>		
Commune de Somberton	Réhabilitation de la maison du Pourpris pour créer un tiers-lieux culturel	100 000,00 €
<b>Communauté de communes du Pays d'Alésia et de la Seine</b>		
Commune d'Alise Sainte Reine	Réhabilitation de la maison Jouard	200 000,00 €
<b>Communauté de communes de Saulieu</b>		
Commune de Saulieu	Création d'un Tiers lieux culturel à l'espace Sallier	200 000,00 €

### **Point maquette financière Contrat de territoire :**

Pour mémoire, lors de la négociation du contrat, il avait été demandé au territoire de flécher les crédits alloués en fonction de deux impératifs : au moins 30 % de l'enveloppe sur l'axe 1 (accompagnement des transitions) et au maximum 50 % sur l'axe 2 (services à la population). Compte tenu de cette répartition initiale et au vu des projets identifiés et susceptibles d'être accompagnés, la maquette financière se répartirait comme suit :

	Montant maquette financière	Subventions prévisionnelle	Reste à programmer
Axe 1 : Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique	750 000,00 €	480 000,00 €	270 000,00 €
Axe 2 : Conforter l'attractivité par le développement de l'offre de services à la population	1 233 857,00 €	1 159 527,00 €	74 330,00 €

Axe 3 : Faciliter l'accès à la santé pour tous	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €
Axe 4 : Favoriser les mobilités du quotidien	87 085,60 €	0,00 €	87 085,60 €
Axe 5 (proposé par le territoire) : Patrimoine, Tourisme	100 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €
Enveloppe non affectée	246 771,40 €		246 771,40 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 467 714,00 €</b>	<b>1 639 527,00 €</b>	<b>828 187,00 €</b>

Il convient de rappeler également que la répartition financière par axe d'intervention est fixe, jusqu'en 2026 et que les premiers dossiers seront programmés début 2024. La date limite de dépôt des demandes de subvention est fixée au **31 décembre 2025**. Un avenant au contrat pourra être envisagé en 2026, à l'issue du renouvellement des exécutifs municipaux et communautaires. Les dossiers qui seront présentés lors de cette 2ème phase devront être déposés sur la plateforme avant le **31 août 2028**. Cet avenant pourra potentiellement porter sur la mise à jour des fiches par axe d'intervention et la mise à jour de la maquette financière. Enfin, il est à noter que le dépôt des dossiers se fait « au fil de l'eau » et que le tableau de programmation peut être modifié, tant pour retirer des projets que pour en ajouter.

### FEDER Rural :

En parallèle du contrat de territoire « Territoires en Action », le Pays a candidaté pour rendre l'ensemble du territoire éligible au FEDER Rural. Il n'y a pas d'enveloppe territorialisée, mais **33M € sont alloués à l'échelle de la Bourgogne Franche-Comté**, et seront programmés en fonction du dépôt des dossiers de demande (« premier arrivé, premier servi »), sous réserve de leur éligibilité et de leur sélection. L'instruction des dossiers se fait par la Région, Direction Europe, mais le projet doit être cohérent avec la stratégie territoriale : un avis du Pays doit donc être sollicité par le porteur de projet.

A ce jour, le Pays a été sollicité pour **8 dossiers et 1 dossier est en cours de dépôt** :

- Communauté de communes des Terres d'Auxois : Réhabilitation de l'ancien tribunal de Semur-en-Auxois pour relocaliser l'école de musique
- Communauté de communes des Terres d'Auxois : Construction d'un multi-accueil à Semur-en-Auxois
- Commune de Sainte-Colombe-en-Auxois : Création d'un Tiers-lieux dans les écuries du château
- Commune de Semur-en-Auxois : Réhabilitation de la Collégiale de Semur-en-Auxois
- Commune de Saulieu : Restauration de l'église Saint Saturnin
- Commune de Saulieu : Espace culturel Sallier
- Abbaye de Fontenay : Rénovation du pigeonnier
- Commune d'Alise Sainte-Reine : Rénovation de la Chapelle Sainte Anne

La Commune de Flavigny-sur-Ozerain nous a informé de son souhait de déposer un dossier pour la rénovation de l'Église Saint Genest.

### Programme LEADER 2023-2027 :

Depuis le 2 février 2023, le Pays Auxois Morvan a été retenu pour porter un nouveau programme LEADER 2023-2027, pour une enveloppe allouée de **1 596 899 €** à laquelle s'ajoute **300 000 € de crédits régionaux associés**. La convention a été signée le 22 août 2023. L'année 2024 sera essentiellement centrée sur quatre points :

- L'accompagnement des porteurs de projets, notamment sur les nouvelles règles de gestion de ce nouveau programme
- La **programmation des premiers dossiers de demande d'aide LEADER** pour la programmation 2023-2027
- La mise en œuvre des outils de communication et de valorisation de ce nouveau programme
- La clôture du programme LEADER 2014-2020 (4 dossiers de demandes de paiement restent à instruire et à transmettre à la région pour validation)

Le logiciel permettant d'instruire les demandes d'aide devrait être disponible à compter du second trimestre 2024. Nous ne pouvons pas programmer avant d'avoir ce logiciel.

Cependant, nous anticipons sur sa fourniture et les agents du Pays en charge de l'animation et de la gestion du programme commencent à accompagner les porteurs de projets pour la constitution des dossiers afin de pouvoir les déposer au plus tôt. A noter que des règles d'instruction et de circuit de gestion devraient être prochainement définies par la Région. A ce jour, 20 dossiers ont fait l'objet d'une attestation de dépôt (permettant d'engager les travaux), en attendant de pouvoir saisir la demande officielle dans le logiciel.

## **II. Affirmer l'identité « Auxois Morvan » et renforcer l'attractivité du territoire**

### **Axe I. Accompagner les transitions écologiques et numériques en Auxois Morvan**

Dans le cadre de ce premier axe du projet de territoire, **le Pays intervient d'une part au travers de la « relocalisation » de l'alimentation sur notre territoire, et plus généralement sur « mettre du local » au cœur du développement de l'Auxois Morvan, avec la mise en œuvre de son Projet Alimentaire Territorial (PAT) et l'accompagnement des producteurs locaux** par un soutien à la démarche des Productions Auxois Morvan naturellement et de l'Association des Producteurs et Artisans Auxois Morvan naturellement.

Avec le soutien de sa Mission numérique, d'autre part, le Pays souhaite relever le défi de la transition numérique au service des collectivités, des citoyens et des acteurs économiques et sociaux. Différentes actions, qui participent également à la valorisation de l'identité du territoire, permettent d'y répondre, notamment en matière de sensibilisation aux questions de cyber sécurité.

Enfin, en portant le label « Territoires d'Industrie - temps 2 2023-2027 » pour le compte des communautés de communes sur l'ensemble du périmètre, le Pays participe également au soutien de l'économie et de l'emploi, et de la transition vers une industrie « décarbonée » et une meilleure maîtrise du foncier disponible.

#### **1) Projet Alimentaire Territorial Auxois Morvan**

Le Pays porte un Projet Alimentaire Territorial pour lequel il a été labellisé « niveau 1 » (PAT émergents) en juin 2021 et pour lequel il candidate cette année au « niveau » (PAT en action »). Après les phases nécessaires de diagnostic et de définition des axes stratégiques, l'année 2022 a permis de définir le plan d'action opérationnel concret et la gouvernance. L'année 2023 a poursuivi les actions convenues dans le cadre de la réponse à l'AAP du Programme National de l'Alimentation (PNA). Le PAT Auxois Morvan a ainsi défini 3 axes stratégiques et une priorité transversale :

- **Structurer une économie alimentaire durable de proximité,**
- **Valoriser le patrimoine gastronomique comme vecteur de lien social,**
- **Permettre l'accès à tous à une alimentation durable et locale.**

**Priorité transversale : accompagner les acteurs du système alimentaire vers une meilleure connaissance et utilisation des outils numériques.**

Dans ce cadre, plusieurs actions ont été élaborées et engagées en 2023. Une présentation vous a été faite lors du Comité syndical de juin dernier. On retiendra notamment :

- Concernant la **problématique du maintien ou de l'installation d'activités agricoles**, la réalisation de **l'étude de recensement du foncier agricole détenu par les collectivités**, restituée lors d'une commission spécifique et présentée à la Conférence des Maires le 3 octobre 2023. Ce recensement est à la disposition des maires du territoire et le PETR est à leur disposition afin de les accompagner dans d'éventuels projets.
- **Concernant la logistique alimentaire, le PETR a poursuivi le travail mené conjointement avec le Conseil Départemental de la Côte-d'Or dans le cadre de**

**son PAT.** Un travail sur le recensement des besoins en produits locaux des structures collectives a ainsi été engagé.

- Le PETR a également finalisé son accompagnement des Communautés de communes des Terres d'Auxois, de la COPAS et des groupements de producteurs ayant contribué à la **mise en place de deux distributeurs automatiques de produits locaux fermiers « Les Petits Casiers ».**
- **Concernant la valorisation et la promotion des produits locaux et des filières du territoire le PETR a accompagné la relance de la marque territoriale des Productions Auxois Morvan Naturellement :** présence des producteurs sur des manifestations emblématiques du territoire, confection de paniers à destination des collectivités pour leurs cadeaux de fin d'année, mise à jour de l'identité visuelle, création de nouveaux outils de communication, présence à des événements institutionnels avec dégustation (Conférence des Maires, Comité syndical).
- **Le PETR a répondu favorablement à la demande de la Métropole de Dijon de co-piloter le projet « Mieux manger pour mieux vivre ».** Une candidature portée conjointement a été déposée dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires/volet alimentation durable favorable à la santé ». Si elle est retenue, le projet permettra de mettre en place au cours des 5 prochaines années des **actions concrètes de sensibilisation au « mieux manger auprès des salariés, notamment en situation de précarité (pénibilité, horaires décalés, fréquence des déplacements...).**
- **La question de la restauration collective ayant été identifiée comme un enjeu important pour le territoire, le PETR a accompagné les collectivités territoriales soucieuses de s'engager vers une restauration collective saine et durable.** Cette action a été conduite en 2 phases : réalisation d'un diagnostic réalisé par la Chambre d'Agriculture de la Côte-d'Or et organisation de réunions collectives conduites avec l'appui d'un cabinet spécialisé. Elle a permis l'**identification des compétences nécessaires au développement d'une restauration collective durable et de qualité** (une offre de formation à rédiger sur 2024 sera proposée aux collectivités et à leurs agents en charge de la restauration). Elle s'est également traduite par la **réalisation d'un vade-mecum à destination des collectivités pour les aider dans la rédaction de leurs marchés de restauration collective.**

#### **Les priorités du PAT en 2024**

2024, outre la **poursuite de l'accompagnement de la démarche des Productions Auxois Morvan naturellement**, et notamment de **l'intégration des artisans de bouche et d'art**, la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial Auxois Morvan s'articule autour de 3 priorités :

##### **1) La mise en place et la poursuite des actions engagées sur 2023 :**

- valorisation de l'étude sur le **recensement du foncier agricole détenu par les collectivités** et accompagnement le cas échéant de projets ;
- accompagnement des collectivités vers une **restauration collective durable** ;
- finalisation du **diagnostic des besoins de la restauration collective conduit en lien avec le Conseil Départemental de la Côte-d'Or** ;
- accompagnement du  **rapprochement des producteurs avec les acteurs de la restauration collective et de l'aide alimentaire** ;
- poursuite du travail partenarial dans les actions de **coopération territoriale avec le Département, la Métropole Dijonnaise et les EPCI voisins de l'Auxois Morvan** ;
- poursuite du **travail partenarial avec le Parc Naturel Régional du Morvan à l'émergence de 2 filières identifiées : céréales anciennes et petits et gros fruits.**

**2) Pour permettre une appropriation de Projet Alimentaire Territorial Auxois Morvan par les acteurs du territoire, donc les habitants/consommateurs**, des actions de communication seront engagées afin de faire connaître les axes d'intervention, les actions, et la plus-value pour le territoire de ce dispositif pour développer et maintenir une alimentation saine, durable et de qualité.

### **3) Finalisation et dépôt de la candidature à la labellisation niveau 2**

Le dossier de candidature est en cours de finalisation (dépôt prévu début février). Les axes proposés à ce jour sont notamment :

- l'accompagnement des usagers dans la préservation des ressources (eau, énergie à travers leurs modes de consommation, leur mode de vie) dont la **lutte contre le gaspillage alimentaire** ;
- le **soutien et l'accompagnement à la marque territoriale de Productions Auxois Morvan naturellement** avec intégration des artisans ;
- favoriser le **lien avec les acteurs de l'aide alimentaire afin de lutter contre la précarité alimentaire** ;
- **accompagner le territoire vers une restauration collective durable et de qualité dont l'atteinte des objectifs de la loi EGALIM et réduction du gaspillage alimentaire** ;
- **accompagner le renforcement et la structuration des circuits d'approvisionnements locaux pour toutes les restaurations** (collectives et privées) ;
- engager un **travail spécifique sur le public salarié fragile avec la Métropole** dans le cadre du projet Appel à Manifestation d'Intérêt « Démonstrateurs territoriaux/Alimentation – Santé
- faire du **lien avec le Contrat Local de Santé**, et notamment sur l'intégration du dispositif PNNS (**Programme National Nutrition Santé**) ;
- en lien, notamment avec la Chambre d'Agriculture, **faire connaître et diffuser les actions tendant au maintien des populations agricoles, à la transmission/reprise des exploitations et des terres agricoles.**

## **2) Développement des usages du numérique**

### **1. L'Auxois Morvan dans la poche : poursuivre l'adoption et la promotion de l'outil**

**Afin de renforcer l'attractivité et l'identité du territoire, le Pays a souhaité mettre en place un outil permettant de montrer la richesse servicielle, commerciale, culturelle, associative disponible en Auxois Morvan et d'y accéder facilement. « L'Auxois Morvan dans la poche », a été officialisée le 14 juin 2022.** Cette application mobile gratuite destinée aux habitants de l'Auxois Morvan comme aux visiteurs, est alimentée par la base de données Décibelles Data, mise à disposition par le Comité Régional du Tourisme (CRT) de Bourgogne Franche Comté. L'information est enregistrée dans ce Système d'Information Touristique (SIT) par les agents des Offices de tourisme et les organisateurs d'événements en Auxois Morvan.

**Lorsqu'ils la découvrent, les interlocuteurs accueillent favorablement l'application : sa portée globale, à l'échelle de l'Auxois Morvan est perçue comme un véritable service qui participe à la promotion du territoire.** La complémentarité, assumée dès la conception de l'outil, avec les sites web des Offices de tourisme est un réel avantage pour les structures. La déclinaison de l'écosystème Décibelles Data conçu par le CRT à l'échelle de l'Auxois Morvan permet ainsi de proposer un outil complet de promotion, de diffusion et de revendication de l'attractivité du territoire de Haute Côte-d'Or.

**Afin d'assurer la promotion et l'utilisation de cet outil, mais également de l'alimentation en données et informations, l'implication des Offices de tourisme est essentielle et reste à renforcer.**

**Des ateliers d'information et de prise en main de Décibelles Data continueront d'être proposés sur les territoires par le service numérique du Pays.** Ces ateliers, co-animés avec l'agent référent de l'Office de tourisme concerné, sont l'occasion d'accompagner les organisateurs d'événements, de « dédramatiser » la saisie dans l'extranet et de découvrir des astuces et bonnes pratiques numériques. Lorsque cela est possible, les ateliers se tiendront en présence du Conseiller Numérique France Services (CnFS) ou dans les locaux de l'Espace Public Numérique (EPN).

**Pour les communes et les structures qui souhaitent relayer les informations sur leur territoire, des ateliers de prise en main du widget Décibelles Data sont également proposés,** à la demande. En effet, il est possible d'inclure, dans les sites web CMonSite, un encart qui restitue directement les fêtes et manifestations issues de Décibelles Data.

## **2. Sensibilisation numérique en Auxois Morvan : cybersécurité**

Le développement d'entreprises criminelles ayant recours aux outils numériques est une réalité avec laquelle il convient désormais de composer. **Dans ce contexte, il est primordial de poursuivre la sensibilisation des communes et des EPCI sur le sujet des menaces cyber.** Dans le prolongement de la Conférence cybersécurité organisée par le Pays le 13 décembre dernier, des tables rondes thématiques seront proposées par la mission numérique du Pays sur des thèmes portant sur la cybersécurité lors des « journées Pays » destinées à présenter les programmes Contrat de Territoire, LEADER, FEDER rural. Chacun pourra ainsi participer selon ses préoccupations et obtenir l'information qu'il recherche.

Ces actions d'information et de sensibilisation seront réalisées avec des partenaires : **le sujet de la sécurité numérique nécessite en effet que plusieurs acteurs agissent de concert pour renforcer la sécurité des communes.**

Parmi ces partenaires, la Région Bourgogne Franche-Comté a mis sur pied un **Centre régional d'alerte et de réaction aux attaques informatiques** (CSIRT, acronyme de Computer Security Incident Response Team) permettant aux collectivités, associations et TPE/PME de trouver rapidement un interlocuteur auquel s'adresser en cas de soupçons de compromission de leur informatique. La Gendarmerie Nationale propose pour sa part son pré-diagnostic « DI@GONAL » qui permet d'identifier des pistes d'amélioration de la sécurité des structures auditées.

**La Mission numérique du Pays poursuivra en 2024 la promotion des différents dispositifs participant à la sécurisation des pratiques numériques.** La sensibilisation s'appuiera notamment sur la documentation du dispositif Cybermalveillance.gouv.fr afin de communiquer une information officielle, vérifiée et issue des différents acteurs nationaux.

**La Mission numérique continuera par ailleurs de répondre gratuitement aux demandes d'accompagnement numérique des communes.** Pour rappel, les sujets de sollicitation des années passées ont été :

- équipement informatique des écoles ou des communes,
- aide aux choix d'un logiciel,
- utilisation de logiciels,
- aide à l'analyse d'un marché public,
- accompagnement sur la mise en place d'un réseau Wi-Fi public,
- aide sur la présence en ligne sur les réseaux sociaux...
- interrogations liées à des contraintes réglementaires : droit à l'image, données à caractère personnel et RGPD etc.

## **3. Actions transversales et lutte contre l'illectronisme, sensibilisation et prévention**



Le numérique est un outil au service de tous qui vise à améliorer l'efficacité des tâches, qu'elles soient réalisées dans un cadre professionnel, associatif ou personnel. S'appuyant sur la perméabilité des domaines travail-loisirs, **la Mission numérique du Pays continuera à s'inscrire de manière transversale dans les différents projets menés par les agents du PETR Auxois Morvan et les établissements adhérents.** En effet, **une bonne pratique apprise dans un contexte personnel (atelier numérique) bénéficiera également à l'individu dans un contexte professionnel (sécurité du poste de travail).**

Parmi les actions mises en place par la Mission numérique, bon nombre de celles-ci sont des actions de soutien. De la mise en place d'une exposition à la communication d'une commune sur les réseaux sociaux, **le PETR Pays Auxois Morvan conseille, aide et préconise sur les questions logicielles, sur l'équipement et sur les usages liés au numérique.** Les actions de la Mission numérique s'inscrivent également dans l'accompagnement des autres services du PETR Auxois Morvan (Projet Alimentaire Territorial, Productions Auxois naturellement, Contrat Local de Santé, Pays d'art et d'histoire). Ces actions de sensibilisation seront essentiellement basées sur l'organisation d'ateliers, de partages d'information et de pratiques partagées.

**Enfin, la mission numérique contribuera en 2024 à la structuration des actions visant à lutter contre l'illectronisme en lien avec les Espaces France Service et les Conseillers Numériques France Service.** La Mission numérique proposera ainsi **des ateliers de sensibilisation à « Mon Espace Santé (MES) »** afin d'informer la population sur l'usage du « carnet de santé numérique ». Un accompagnement à la « prise en main » sera ouvert aux usagers intéressés en associant les Conseillers Numériques France Service du territoire. **Cette sensibilisation s'intègre pleinement dans l'un des axes du Contrat Local de Santé et dans le travail mené en collaboration avec les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) de l'Auxois Morvan.**

### 3) L'Auxois Morvan « Territoire d'industrie »

Le Comité syndical du 19 octobre dernier avait été l'occasion d'indiquer que le Pays avait souhaité **reconduire la labellisation « Territoires d'Industrie »**, acquise en 2019 en déposant une candidature en ce sens le 22 septembre 2019. **Nous avons depuis été informés que cette candidature, qui concerne l'ensemble du périmètre du PETR et des communautés de communes qui le composent, a été validée. Le territoire est donc à nouveau labellisé « Territoires d'Industrie Auxois Morvan » temps 2 pour la période 2023-2027. Au-delà des possibilités d'accompagnement financier et en ingénierie des projets industriels du territoire qu'offre la labellisation, cette dernière contribue également à renforcer l'image de l'Auxois Morvan en tant que territoire dynamique et tourné vers l'avenir.** Afin de tenir compte des nouveaux outils et du contexte (France 2030, planification écologique, ZAN, notamment, **ce programme est désormais centré autour de 4 axes :**

- Accélérer la diffusion de **l'innovation dans les territoires**, en lien avec les orientations de France 2030, et contribuer au **développement de nouveaux modes de production,**
- **Faire des écosystèmes industriels un levier en matière de transition écologique et énergétique,** en développant notamment l'écologie industrielle et territoriale,
- **Développer les compétences et les projets de formation,** valoriser l'image des métiers de l'industrie afin de répondre aux besoins en main d'oeuvre des entreprises,
- **Répondre aux enjeux de tension et de sobriété sur le foncier productif dans un contexte de zéro artificialisation nette,** en travaillant notamment sur le recensement du foncier et du bâti industriel.

**Les partenaires institutionnels, industriels, économiques, de l'emploi et de la formation de l'Auxois Morvan, considérant que ce label renforce l'attractivité du territoire, ont souhaité poursuivre et parfaire la dynamique initiée en 2018-2019 en s'engageant dans cette nouvelle labellisation.** Au titre des priorités retenues à ce stade de la candidature, le Territoire d'industrie Auxois Morvan souhaite mettre l'accent sur :

1) **Les ressources humaines à mobiliser sont une des fragilités de notre territoire. La réussite sera collective et le « potentiel humain », individuel et collectif est l'élément différenciant le plus important.** L'accès aux talents et la complémentarité des savoirs sont des facteurs clés de succès mais qui nécessitent un accompagnement, et des actions comme le label Territoire d'industrie peut être un support. Notre territoire souhaite s'inscrire comme territoire « Employeur de choix » en mettant au coeur des entreprises l'innovation sociale afin que nos salariés participent activement à la stratégie d'entreprise, s'épanouissent et contribuent à une société meilleure ;

2) Face au défi de la transition écologique et énergétique, le label Territoire d'industrie doit nous aider à accélérer nos transitions avec l'amélioration de nos procédés technologiques innovants pour abaisser notre consommation d'énergie, élever le niveau de recyclage de nos déchets industriels et de la protection de la ressource en eau ;

3) **L'ensemble de ces actions ne pourra se faire sans une part forte d'innovation** et un tel label devrait accélérer cette démarche déjà très présente sur notre territoire. La transformation des procédés industriels, l'augmentation de la durée de vie des matériaux et bien d'autres aspects ne peuvent être que favorables ;

4) **L'optimisation du foncier disponible** pour l'accueil d'activités à vocation industrielle.

L'année 2024 sera consacrée à accompagner la montée en puissance du dispositif en apportant le cas échéant un appui méthodologique aux projets industriels souhaitant bénéficier des aides proposées, et en restant en veille sur l'émergence de nouveaux projets.

**L'axe « compétences et formation » est un sujet particulièrement important sur le territoire.** A l'occasion de la 1ère labellisation, un groupe d'échanges et de réflexions, « groupe emploi formation » avait été mis en place à l'initiative de l'agence Idée Interim de Montbard et du Pays. Ce groupe, composé des représentants des acteurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation du territoire (Pays Auxois Morvan, Service économique du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, Conseil Départemental de la Côte-d'Or, Education Nationale, agences d'intérim et d'insertion locales, Mission Locale, Clubs des entrepreneurs de l'Auxois Morvan, Chambres consulaires, UIMM, GRETA 21, Pôle Emploi), avait notamment permis d'identifier et de pointer les **difficultés en matière de recrutement et de formation sur le territoire.**

La nouvelle candidature a montré que cette problématique reste pleinement d'actualité et **des projets en matière de formation et/ou de découverte des métiers de l'industrie (Lycée professionnel de Montbard, UIMM notamment) sont envisagés.** Outre la nécessité d'engager un travail sur le sujet en 2024, l'UIMM propose de **mettre en place, en lien avec les communautés de communes, un forum de l'emploi et des formations**, à l'instar de celui qui est organisé au 1<sup>er</sup> trimestre par la Ville de Montbard, Pôle Emploi et la Mission Locale. Afin d'irriguer le territoire, ce forum qui pourrait se tenir à la rentrée de septembre/octobre serait organisé dans la partie sud du territoire.

## **Axe 2 : Valoriser l'identité rurale innovante de l'Auxois Morvan, notamment en renforçant l'attractivité touristique et résidentielle**

**Un travail a été engagé dès 2019 sur les moyens de renforcer l'identité du territoire, élément indispensable pour la valorisation de son attractivité.** Il vous est proposé de poursuivre ce travail de réflexion sur les outils à mettre place dans ce cadre en 2024.

L'action du Pays d'art et d'histoire constitue également depuis plusieurs années un élément clé de cette action par la valorisation du territoire au travers de celle de son patrimoine et de son appropriation par ses habitants. **L'implication et l'expertise du Pays d'art et d'histoire en ce domaine sont reconnues et ont contribué à une nouvelle labellisation en 2018 par le Ministère de la culture pour une nouvelle période de 10 ans. La décision de la Communauté de communes de Pouilly-en-Auxois Bligny-sur-Ouche d'adhérer pour la totalité de son périmètre au label démontre également la reconnaissance de la qualité du travail du service Pays d'art et d'histoire.**

## **1) Poursuivre la travail engagé autour de l’affirmation de l’identité Auxois Morvan**

**A partir de 2019 les services du Pays ont été mobilisés, en lien notamment avec les offices de tourisme du territoire, pour engager une réflexion et une concertation sur les outils permettant de valoriser l’identité de notre territoire.** Différents outils permettant de mieux valoriser et « vendre » l’image du territoire ont ainsi été envisagés comme la réalisation d’une brochure d’appel très qualitative, la création d’une application numérique à destination des habitants, la refonte de l’identité graphique du Pays.

L’année 2020 a permis l’adoption d’un nouveau logo afin de mieux identifier le lien entre l’Auxois et la partie morvandelle de son territoire, et l’adoption d’une charte graphique. Ces éléments graphiques ont été adressés aux collectivités du territoire fin 2020 afin qu’elles puissent, si elles le souhaitent, se les approprier et les faire figurer aux côtés de leur propre logo et signature. Ces éléments graphiques sont toujours disponibles et peuvent être transmis aux collectivités qui le souhaitent sur simple demande auprès des services du Pays.

**Comme exposé précédemment, l’application mobile servicielle « L’Auxois Morvan dans la poche » a été mise en service en juin 2022.** Le travail de sensibilisation auprès des prestataires, commerçants, artisans, acteurs associatifs et culturels, notamment, qui reste plus que jamais d’actualité et qui nécessite la mobilisation de chacun, se poursuivra en 2024.

**Il est proposé de réunir au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2024 le Comité de pilotage « Identité », créé en 2019 et mis en sommeil durant la crise sanitaire, afin d’échanger sur les actions potentielles à mener au cours des prochains mois et des prochaines années.** Il vous sera notamment proposé de réfléchir à la création d’une carte patrimoniale et touristique de Pays, qui pourrait distribuée par exemple dans les écoles et dans différents autres lieux accueillant du public. Le travail sur la réalisation d’une brochure d’appel qualitative présentant le territoire et ses atouts sera également engagé.

## **2) Les actions du Pays d’Art et d’Histoire pour 2024**

Le Pays Auxois Morvan labellisé Pays d’art et d’histoire (PAH), met en place dans le cadre de sa convention des actions ayant pour objectif de sensibiliser les habitants, jeunes et touristes aux patrimoines et à l’histoire du territoire. **A travers ses actions, le service Pays d’art et d’histoire contribue ainsi à renforcer l’identité et l’attractivité du territoire Auxois Morvan.**

**Pour 2024, et en cohérence avec la démarche d’inventaire patrimonial engagée par le pays d’art et d’histoire, il est proposé d’engager celle de l’élaboration du projet scientifique et culturel (PSC) relatif au centre d’interprétation de l’architecture et du patrimoine de l’Auxois-Morvan (CIAP).** Document-cadre, le PSC aura à définir les modalités de ce CIAP (contenu scientifique et didactique, axes thématiques, forme du CIAP...etc) répondant aux attentes du label.

**Par ailleurs, le service Pays d’art et d’histoire poursuivra sa programmation annuelle habituelle, comprenant également de nouveaux projets, autour de 6 axes :**

### **1. Recherche et interprétation du patrimoine**

#### **Inventaire du patrimoine industriel de l’Auxois Morvan et recensement des ressources (bibliographiques, iconographiques)**

Afin d’établir un discours d’interprétation de l’Auxois Morvan retranscrit à travers des outils multi-sites et numériques préfigurant le CIAP (Centre d’Interprétation de l’Architecture et du Patrimoine), le territoire doit être au préalable étudié. C’est pour cette raison qu’un **inventaire du patrimoine est en cours sur le périmètre labellisé.** Il a débuté par la thématique du patrimoine industriel à la suite de la signature d’une convention avec le service inventaire et patrimoine de la Région Bourgogne Franche-Comté. La mission a pour objectif de **mieux identifier et connaître le patrimoine local afin de contribuer à sa compréhension, sa**

**gestion et sa valorisation.** Elle sera accompagnée d'un recensement des ressources bibliographiques et iconographiques. La mission d'inventaire et les données recueillies seront valorisées tout au long de l'étude via une communication, des actions et outils de médiation.

## 2. Programmation d'actions et d'outils de médiation

La programmation 2024 valorisera l'inventaire en cours à travers la thématique du **patrimoine industriel**. Les données issues des recherches concernant **l'industrie métallurgique, l'industrie textile, l'industrie de peausserie, l'industrie d'extraction et de fabrication de matériaux de construction, l'industrie agro-alimentaire, l'industrie du bois ou l'industrie génératrice d'énergie** permettront de proposer une interprétation du territoire. L'objectif de cette programmation, co-construite avec les acteurs du territoire, est de proposer aux habitants, aux familles et aux visiteurs des actions et des outils présentant l'Auxois Morvan à l'ère industrielle et son évolution. Cette dernière sera créée avec les partenaires culturels, touristiques et publics afin de permettre la mise en valeur d'une offre patrimoniale cohérente, visible et variée sur l'ensemble du territoire.

### Animations autour du patrimoine industriel :

Une offre commune de **visites guidées sera menée avec les offices de tourisme dans les communes du territoire**. Une convention de partenariat a été signée en 2021 avec l'ensemble des offices de tourisme de l'Auxois Morvan afin de mettre en place une programmation de visites guidées sur la saison touristique et lors d'événements nationaux. Il s'agira cette année de la renouveler.

### Outils autour du patrimoine industriel :

L'équipe du Pays d'art et d'histoire travaille à l'élaboration de **publications** chartées autour du patrimoine industriel. Ainsi des « **FOCUS** » à destination des habitants sur **les industries de construction et les industries métallurgiques** et un « **EXPLORATEUR** » pour le jeune public seront publiés et diffusés via les offices de tourisme.

### Projet de création d'un jeu de piste numérique pour valoriser le territoire :

Les objectifs de ce projet construit en lien avec la Mission numérique du Pays sont : de faire découvrir l'ensemble du territoire de façon ludique et interactive ; de proposer une offre à destination des familles ; de proposer une offre en autonomie en s'appuyant sur les outils numériques ; de travailler en réseau avec les partenaires touristiques et culturels sur le même principe que le projet des « Célébrités de l'Auxois Morvan » ou des « Soupes de la Sorcière ». **Il existe en effet peu d'offres à faire en autonomie sur le territoire à destination du public familial, ce projet répond donc à un besoin.** Le Pays d'art et d'histoire surfera sur la « ludification » du territoire en renvoyant les participants à la découverte de l'Auxois Morvan, de ses lieux touristiques et culturels à travers un scénario et des énigmes. Des indices matérialisés par des objets comportant une balise (beacon) seront à trouver dans différents lieux. Le participant est guidé dans son parcours par une application qui lui fournit des informations patrimoniales, servicielles et géolocalisées. La découverte du territoire est mise en jeu au moyen d'énigmes interactives fournies par l'application. Un groupe de travail se réunit régulièrement depuis 2023 afin d'avancer sur le projet. Un circuit en version test sera proposé au public en 2024. Selon les résultats du test effectué en 2024, d'autres circuits pourront être déclinés sur tout l'Auxois Morvan.

## 3. Projets pédagogiques

### Projets scolaires :

**Pour répondre à l'objectif de démocratisation culturelle, le Pays propose une offre pédagogique à destination des scolaires de la maternelle à l'Université**, permettant la sensibilisation à l'architecture et au patrimoine de proximité. Pour ce faire, **la mission pédagogique du PAH accompagne les établissements scolaires dans leurs projets notamment par le biais d'actions pédagogiques.** L'interdisciplinarité, la médiation culturelle ainsi que l'identification et l'appropriation du patrimoine local sont au cœur de la démarche.

Ainsi **plusieurs projets** sont déjà programmés sur l'année scolaire 2023-2024 :

- 1) Projet autour des paysages avec la MFR de Pouilly-en-Auxois,
- 2) Projet EAC (Education Artistique et Culturelle) avec l'école de Toutry sur le patrimoine industriel
- 3) Projet avec la circonscription de Châtillon-sur-Seine autour de la thématique « Maths et patrimoine »,
- 4) Participation aux « JO de Mediolanum » avec la Communauté de Communes Ouche et Montagne et l'INRAP,
- 5) Journées d'intégration « BAAM » (Bussy-Alésia-Auxois Morvan) en partenariat avec le Muséoparc Alésia et le Château de Bussy-Rabutin.
- 6) Journée au Camp Myard avec le collège de Vitteaux.

Le **livret présentant l'offre d'animations pédagogiques** à destination du public scolaire et extra-scolaire, élaboré chaque année, sera mis à jour afin d'être présenté aux enseignants pour la rentrée 2023-2024.

#### **Projets extra-scolaires :**

Des projets pourront être menés via l'appel à projet « C'est mon patrimoine » avec le jeune public fréquentant les accueils collectifs de mineurs, sur des temps périscolaires et extrascolaires, afin de découvrir le patrimoine local tout en s'amusant.

#### **Outils pédagogiques :**

**Des malettes pédagogiques, comme celles sur le vitrail, sont empruntables par les établissements scolaires qui souhaitent illustrer certains éléments de leur programme scolaire.** Le service pédagogique du PAH peut également intervenir en classe pour les animer.

#### **4. Supports et actions de communication**

Afin de communiquer sur ces projets, des supports promotionnels et des actions spécifiques seront mis en place (animation des réseaux sociaux, site internet, newsletter, inaugurations, communiqués et conférences de presse ...).

Une **brochure** chartée « **Rendez-vous** » présentera également le programme des événements prévus sur l'Auxois Morvan dans le cadre du programme d'actions autour du patrimoine industriel.

#### **5. Formation et sensibilisation**

Afin de renforcer la qualité de l'offre patrimoniale sur le territoire, **des formations et des actions de sensibilisation seront organisées à destination des professionnels de la culture et du tourisme** (OT, guides-conférenciers et médiateurs du patrimoine) : éductour, formation continue. **Des formations à destination des enseignants et animateurs seront également (co)organisées** via une approche ludique et pédagogique du patrimoine.

#### **6. Mise en réseau et accompagnement de projets**

De nombreux acteurs gravitent autour du patrimoine en Auxois Morvan. Lors du renouvellement du label PAH, des instances ont été mises en place pour réfléchir à l'offre sur le territoire et co-construire des projets qualitatifs. Des groupes de travail sont ainsi régulièrement animés :

- Team PAH : professionnels du tourisme
- Cotech PAH : professionnels de la culture
- Côte-d'Or Attractivité
- Comité scientifique du suivi de la mission inventaire du patrimoine de l'Auxois Morvan
- Enseignant missionné

Ces différents groupes seront, comme chaque année, régulièrement associés et consultés dans le cadre de cette programmation Pays d'art et d'histoire 2024.

### **Axe 3 : Renforcer l'accès aux soins et soutenir les actions de prévention dans le domaine de la santé**

**Le Pays souhaite accompagner la nécessaire mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire en matière de santé tant en ce qui concerne les actions de prévention que les actions permettant de répondre aux enjeux de la démographie médicale**, afin de faire de l'accès aux soins de ville comme hospitaliers, une priorité partagée.

Le Pays Auxois Morvan est porteur depuis 2017 d'un Contrat Local de Santé (CLS) co-signé avec l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne Franche-Comté (ARS), avec le soutien du Département de la Côte-d'Or et de la Région Bourgogne France-Comté. **L'objectif premier du CLS est de favoriser et d'accompagner le déploiement sur le territoire d'actions de prévention dans le domaine de la santé (auprès d'un large public, jeunes et seniors) et de piloter des actions tendant à renforcer l'offre de soins**. En juillet 2022, une réunion de bilan a permis de lancer officiellement le **travail de renégociation tendant à la rédaction d'un prochain CLS pour la période 2023-2028**.

En dépit des difficultés de recrutement d'un/e animateur/trice Santé, l'année 2022 a permis de faire le bilan du précédent CLS et l'année 2023 d'avancer pour la mise en place du nouveau CLS et des groupes de travail constitués pour son écriture. Une réunion plénière rassemblant les professionnels du domaine sanitaire et social, ainsi que tous les partenaires potentiels du CLS (Région, Département, Education nationale, centres sociaux, Communautés professionnelles de santé, Maison de santé...) s'est tenue le 14 octobre 2022 et a retenu les **axes stratégiques suivants pour le nouveau CLS** :

**Axe 1/Démographie médicale et coordination : faciliter l'installation de professionnels sur le territoire et améliorer leurs conditions d'exercice :**

**L'année 2024 verra la mise en place du groupe de travail dédié à cette question fondamentale du maintien et du développement de l'offre de soins sur le territoire.**

Il s'agit notamment de **mettre en place un travail en commun, notamment avec les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS), le CH-HCO et les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) pour favoriser l'installation ou le recrutement des professionnels**, améliorer les conditions d'exercice et anticiper les évolutions.

Le travail de recensement des **lieux de stages et d'hébergement pour les étudiants en santé** engagé en 2022-2023 a montré une faiblesse de l'offre sur le territoire. Un travail sera donc engagé en ce domaine pour vérifier les possibilités de développement et d'accompagnement.

Une réflexion sera également engagée sur le **développement de la télémédecine et la télé-expertise** (outils et communication), et sur les moyens permettant de **valoriser et de faire connaître l'offre de soins hospitalier à la population, aux professionnels libéraux du territoire** (labellisation des hôpitaux de proximité)

Indépendamment de la mise en place de ce groupe, le travail sur le renforcement de l'attractivité du territoire a été engagé. **Les services du PETR ont ainsi répondu favorablement à une proposition de l'ARS de réaliser des « portraits de territoire »**, à raison d'un portrait par CLS intéressé, sous la forme d'une page double présentant le territoire, ses atouts et comprenant des témoignages d'acteurs du territoire incitant les professionnels de santé à l'installation. Les territoires candidats sont accompagnés par une journaliste professionnelle pour l'écriture des portraits. **L'objectif est de publier l'ensemble de ces portraits de territoire sur le site de l'ARS, le site de Placetoubi ainsi que le magazine « papier » de cet outil d'information à destination des étudiants en santé, en septembre 2024**. A noter que cette opération est gratuite pour le territoire.

Au-delà de la question spécifique de la démographie médicale, **la question de la santé au sens large est un enjeu fondamental pour les territoires en général et pour les territoires ruraux en particulier et pour lequel l'ensemble des acteurs doivent être mobilisés. Il est donc proposé d'engager pleinement le territoire en ce domaine notamment en organisant chaque année les « assises de la santé en Auxois Morvan »**. Ce temps de rencontre multi acteurs permettra d'échanger sur les problématiques rencontrées et le cas échéant de proposer des pistes d'actions, donc certaines pourront se concrétiser dans le cadre de la mise en œuvre du CLS.

## **Axe 2/Développer la prévention au service d'une meilleure prise en charge des patients :**

**Un groupe de travail « prévention » et, le cas échéant des groupes spécifiques, sera mise en place afin de poursuivre, en lien avec les prestataires et opérateurs dédiés, les actions de prévention autour des pathologies/addiction significatives sur le territoire : cancers/dépistage, tabac, alcool, drogue engagés lors du précédent contrat. Ces actions pourront concerner différents publics et notamment les personnes âgées/handicapées, les plus jeunes et les adolescents.**

Pour rappel, **le précédent CLS a permis de déployer sur le territoire des permanences de la Maison des Adolescents et de leurs Parents (MDAP 21), lieux d'écoute gratuits pour les adolescents en difficulté et en souffrance, ainsi que des actions de prévention auprès des seniors de l'Auxois Morvan avec le soutien de la Conférence Départementale Métropolitaine de la prévention pour la perte d'autonomie. La contractualisation d'un nouveau CLS permet de reconduire ces actions sur le territoire de l'Auxois Morvan.**

Il conviendra également d'assurer une nécessaire **coordination avec le Projet Alimentaire Territorial Auxois Morvan sur les actions de prévention en lien avec la nutrition et l'alimentation**. Le territoire pourrait ainsi s'engager dans le **Programme National Nutrition Santé, qui a pour objectif général l'amélioration de l'état de santé de l'ensemble de la population en agissant sur l'un de ses déterminants majeurs : la nutrition**. Les actions envisagées pourront également être rattachées au **travail engagé en parallèle avec la Métropole Dijonnaise dans le cadre du co-pilotage de l'action « Mieux manger pour mieux vivre » et qui, si notre candidature est retenue, devrait déboucher sur la mise en place dans les 4 prochaines années d'actions concrètes de sensibilisation au « mieux manger » auprès des salariés** (Appel à Manifestation d'Intérêt démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires/volet alimentation durable favorable à la santé).

Enfin, en lien avec l'axe 3, une réflexion sur les actions à mettre en place et à mener dans le domaine des addictions et des violences intra familiales sera engagée au sein de ce groupe de travail.

## **Axe 3 : Santé mentale :**

Cet axe stratégique tend à **assurer la déclinaison locale du Plan territorial en Santé Mentale (PTSM) Départemental**. Les PTSM sont des outils de déclinaison de la politique de santé mentale, élaborés à l'initiative des acteurs locaux, et qui tendent à améliorer l'accès des personnes concernées à des parcours de santé et de vie de qualité, sécurisés et sans rupture.

**Un groupe de travail « santé mentale » a été mis en place en juin dernier** dans le cadre de la réécriture du Contrat Local de Santé. Ce groupe est composé de professionnels de l'action sociale, de professionnels de santé, de représentant du Conseil Départemental de la Côte-d'Or, du DAC 21, des CPTS du territoire, de différentes structures et associations en lien avec ou intervenant directement sur cette thématique, ainsi que des élus du PETR. **Plusieurs fiches actions qui seront proposées à la signature dans le cadre du prochain CLS ont été adoptées et permettront ainsi, dès 2024, le déploiement d'actions concrètes sur le territoire** et notamment :

- **l'organisation de 2 sessions de formation par an aux « Premiers secours en santé mentale »**. Ces formations, à l'instar des formations premiers secours, s'adressent à un large public et permette de se former pour reconnaître les premières manifestations ou l'aggravation de troubles mentaux, savoir se comporter de façon adaptée et aider à orienter vers les soins adaptés. Compte tenu de la spécificité agricole du territoire, **il est proposé que l'une de ces formations annuelles soit spécifiquement dédiée au monde agricole afin de répondre à la problématique du mal-être chez de nombreux agriculteurs pouvant parfois conduire à des situations dramatiques.**

- Afin de répondre à une demande des professionnels de l'action sociale souvent démunis face à un public en situation d'addictions (drogues, alcool...), **un répertoire numérique des aides et formations existantes face aux conduites addictives sera mis en place**. L'accès à cette

information n'est pas suffisant à ce jour ou ne permet pas de répondre de façon satisfaisante à la demande des associations ou structures confrontées à ces situations.

- Dans le même ordre d'idée, **un répertoire présentant l'ensemble des structures et associations susceptibles d'intervenir dans le domaine des violences intra familiales, des aides et formations disponibles, sera mis en place.** Il s'agit là encore d'accompagner notamment les travailleurs sociaux mais aussi les professionnels de santé face à cette problématique spécifique.

A la demande des membres de ce groupe de travail, celui-ci sera maintenu au-delà du temps d'écriture du CLS en ce qu'il constitue un espace d'échange et de dialogue particulièrement apprécié et utile entre les différents acteurs concernés par les problématiques liées à la santé mentale.

### III. DONNÉES BUDGÉTAIRES ET COMPTABLES

La masse financière, en dépenses, du budget primitif 2023 du Pays adopté par délibération du 3 février 2023, modifié, pour la section d'investissement, par la décision modificative n°1 en date du 28 juin 2023, et la décision modificative n°2 en date du 19 octobre 2023, est la suivante :

	Budget principal
Section de FONCTIONNEMENT	599 486,06 €
Section d'INVESTISSEMENT	62 347,52 €

#### A) Evolution des dépenses et des recettes de fonctionnement

Les tableaux ci-dessous retracent par chapitre l'évolution des dépenses et des recettes des budgets primitifs et décisions modificatives depuis 2020 :

DEPENSES TOTALES				
ANNÉE	2020	2021	2022	2023
<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>				
<b>CHAP 011</b>	<b>251 920,00 €</b>	<b>236 200,00 €</b>	<b>201 000,00 €</b>	<b>138 818,80 €</b>
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>				
<b>CHAP 012</b>	<b>347 330,00 €</b>	<b>383 080,00</b>	<b>345 600,00 €</b>	<b>380 000,00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES CHAP 011 ET 012</b>	<b>599 250,00 €</b>	<b>620 380,00 €</b>	<b>546 700,00 €</b>	<b>518 818,80 €</b>

RECETTES TOTALES				
ANNÉE	2020	2021	2022	2023
<b>TOTAL CONSOLIDÉ</b>	<b>675 877,34 €</b>	<b>695 895,23 €</b>	<b>689 918,94 €</b>	<b>648 115,94 €</b>

#### B) Participation des collectivités composant le Pays

Concernant la participation des collectivités membres du PETR du Pays de l'Auxois Morvan, et à la suite des discussions en ce sens lors du budget pour 2023, **il sera proposé d'augmenter la part par habitant qui sera sollicitée au titre du Budget primitif pour 2024 uniquement du niveau de l'inflation de l'année 2023.**

Pour information, l'article 3 du Décret n° 2008-1477 du 30 décembre 2008 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon dispose que : « Sauf disposition législative ou



réglementaire contraire, le chiffre de la population totale est celui auquel il convient de se référer pour l'application des lois et règlements à compter du 1er janvier 2009 ». **C'est donc sur la base des chiffres de recensement de l'INSEE au 1er janvier 2024 concernant la population totale de chacune des collectivités que cette participation sera calculée.**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, le Pays comptait 58 047 habitants (- 211 hab /2023), répartis comme suit :

Communauté de communes des Terres d'Auxois : 16 211 hab (-114)  
Communauté de communes Ouche et Montagne : 11 319 hab (+126)  
Communauté de communes du Montbardois : 10 468 hab (-116)  
Communauté de communes du Pays d'Alésia et de la Seine : 7 498 hab (-57)  
Communauté de communes d'Arnay-Liernais : 7 135 hab (-28)  
Communauté de communes de Saulieu : 5 416 hab (-22)

Tels sont les éléments relatifs au débat d'orientations budgétaires.

Le Comité syndical prend acte des orientations budgétaires présentées ce jour par Monsieur le Président.

### III. Questions diverses

L'ordre jour étant épuisé et aucune question diverse n'étant proposée, Patrick MOLINOZ remercie les délégués et prononce la clôture de ce comité syndical.

Secrétaire de séance : Laurence PORTE



Patrick MOLINOZ



Président du PETR du Pays de l'Auxois Morvan